# 

sentes conditions génér tuelles entre la société ; e fenêtres de toit (d-aprè t en qualité de matre d'o e vente ont pour objet de régir les relations - OUVERT, spécialisée dans la vente et/ou la 5 Produits ») et ses clients non professionnels le (G-après « les CLIENTS » ou « le CLIENT »).

s présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes tres conditions sous réserve de leur compatibilité avec les dispositions légales et plementaires applicables et des dispositions particulières applicables à un type pressations en particulier ou en vertu d'un accord particulier entre la société A EL OUVERT et le CILENT. Ces conditions prévalent sur toute condition d'achat et r'toutes clauses et conditions contraires pouvant figurer sur les commandes ou tres documents émanant du client, suuf dérogation formelle et validée par la ciété A CIEL OUVERT.

La société A CIEL OUVERT se réserve le droît de modifier à tout moment et sans d'invisions générales de vente, toute modification ne s'appliquant et présons ses conditions générales de vente, toute modification ne s'appliquant et qu'aux commandes passées et aux devis acceptés postérieurement à ladifie modification, à charge copendant pour la société A CIEL OUVERT de tenir le CIEINT se informé des modifications selon les mêmes formes que celles qui sont requises to pour l'acceptation des conditions générales de vente initiales. Ces conditions d'énérales de vente initiales (ce vonte de la société A CIEL OUVERT au profit de chaque CLIENT en rè ayant accepté les termes au moins une fois, souf en cas de modification uitérieure es gelalement acceptée par le CLIENT

FORMATION DU CONTRAT

| Control of the Control of t

Le CLIENT transmettra à la société A CIEL OUVERT un cahier des changes précisant esc besoins et la fourniture sur plan de l'emplacement exact du Produit souhaité. Il cellent est teru de véfinér la compatibilité des Produits proposés par la le société A CIEL OUVERT, a ses besoins et est seul responsable des mesures et plus généralement des spécificités éta-ortiques qu'il transmet à A CIEL OUVERT, ce denier le fétant tenu que des prestations conformes aux mentions portiées sur le devis et technique et driffré tel qu'accepté par le CILIPNT.

Technique et driffré tel qu'accepté par le CILIPNT.

CIEL OUVERT s'il entrend demander un prêt pour financer en totalité ou en partie du la vocate de la vente travaux et le cas échéant fensemble des éléments nécessaires à la teconstitution du dossier de prêt.

Devis et obligation d'information précontractuelle
Conformément aux articles L'312-1 et suivants du Code de la consommation, si les travaux envisagés s'analysenten une dépense relative à l'articlaration l'articleration ou l'entretien d'un immeuble à usage d'frabitation ou à usage professionne le cut d'habitation et si le CLENT envisage de financer ces travaux au moyen d'un rocelit d'un montant supérieur à 75 000 é, il est nappelé que le CLENT emprunteur au dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant de signer l'offre de crédit et que le la condition suspensive d'obsention du porte. Il est upersessement prévu que la condition suspensive d'obsention du porte. Il est upersessement prévu que la condition suspensive de signar l'ordit et avagens de la condition suspensive de signar l'ordit et avagens de la signature du desk entre le CLENT et à la société CIE. OUVERT Le CLENT den re signature du desk entre le CLENT et à la société (PL. OUVERT, Le CLENT den re signature du desk entre le CLENT et à la société (PL. OUVERT, Le CLENT den re signature du desk entre le CLENT et à l'appaisment finançer designé par ses soins, aux conditions conformes au marché d'un se mois suivant, le client étant tenu d'y cut donner suite. Si le prêt n'est pas obsenu, la société A CIE. OUVERT renboursea les pommes versées dans un délai d'un moins à compter de la réception par A CIEL d'UVERT de la preuve du défaut d'obtention du prêt bancaire sollicité.

Acceptation de la commande
Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis signé, dûmeant to les commandes ne seront prises en compte qu'au retour dans le désigniquent sur l'été devis, comportant la désignation précise des produits ou services avec leur et le devis, comportant la désignation précise des produits ou services avec leur et prix correspondant fonction de la grille tarifaire en vigueur et portant la mention ou l'once pour accour valant de bon de commande. Tout ajout ou rature impliquera le l'émission d'un nouveau devis pour acceptation et retardera en conséquere l'émission d'un nouveau devis pour acceptation et commandes en ritensises par le le Client sont sujettes à acceptation par le société A CIE. OUVERT par l'émission so d'un accusé de réception technique à contresigner par le CLIENT, qui pourra lui Le être adressé par tous moyents, à comptex, de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex, de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'étre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'etre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'etre adressé par tous moyents, à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'etre adressé par tous moyents à comptex de l'expiration du déla de réfractation n'etre adressé par tous moyents à comptex de l'expiration du délal de réfractation n'etre de l'expiration du dé

Modification ou annulation de la commande l'oute modification de commande fait l'Objet d'un devis complémentaire. En outre, la société A CIE. OUVERT se réserve le droit de facturer au CUENT les matières approvisionnées, les coûts d'étude et de main-d'œuvre et les frais engagés pour la préparation ou l'exécution de la commande modifiée.

te annulation de commande émise par le CLIENT ne peut être considéré que si est parvenue par écrit à la société A CIEL OLVERT dans les 15 jours précédant tête programmée des travaux. En cas d'amulation de la commande après ce si, en indemnisation du préjudice subi, une facture d'un montant égal à 10% du triant HT de la commande sera émise à compter de la réception par la société A OUVERT de l'ordre d'annulation et adressée au CLIENTLes acomptes versés ne wit en aucun cas restitués saut exception prévue pour les travaux financés par prunt tels que précisé d-après.

I société À CIEL OUVERT se réserve le droit d'apporter à tout moment odiffication qu'elle juge utile à ses produits et sans obligation de modification qu'elle juge utile à ses produits précédemment livrés ou en cours de commande. De même, la soc EL OUVERT se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles cers ses prospectus ou catalogues.

EXECUTION

La société A CIEL OUVERT soblige à livrer un produit et/ou une prestation de Ta société A CIEL OUVERT soblige à livrer un produit et/ou une prestation de Ta service conforme à celui/celle commandé(e), conformément aux règles de l'art en le vêgueur à la date d'établissement du devis étant toutefois entendu, que compte tranu de la spécificité des matériaux employes, les caractéristiques des produits peuvent vainer d'un exemplaine à l'autre et/ou par rapport aux photographies du étantillons proposés, notamment en ce qui concerne l'apparence externe pu de de la consommation. Les société A CIEL OUVERT pourra toutefois apporter au produit commandé les modifications qui sont lées à l'évolution technique du Produit et dans les conditions prévues à l'antide R 132-2-1 V du Code de la consommation. La surcoût éventuel d'installation et s'engage à fournir un matériel de caractéristiques pu surcoût éventuel d'installation et s'engage à fournir un matériel de caractéristiques pu techniques et de performance au moins égales, voire supérieures.

société A CIEL OUVERT ne pourra pas être tenu responsable des surcouts liés à ne modification technique des travaux rendue nécessaires par la configuration chnique du support fociture, charpente, ajaine technique...) non connue à la date sobisissement du devis. Le CIERT est informé que la société A CIEL OUVERT peut suit pour tout ou partie de la prestation de pose convenue à un ou plusieurs us traitants ce que le CLIENT accepte sans réserve.

aux sources d'énergie nécessaires à té) seront mises à la disposition de la so tres, graturitement et à proximité du lieu d ropriétaire dont le CLIENT se porte fort i sée par les travaux. s à la réalisation la société A CIEL OU leu de réalisation des ort facilitera l'accès

TARIFS -La société correspon CLIENT. et/ou des prestations de services de pose un cahier des charges convenu avec le

Les travaux de vente o - avant tout début de pourcentage du prix T - le solde à réception o nte ou de pose sont payables selon les n ut des travaux par le règlement d'un a rix TTC total. ton du chantler. s modalités n acompte is suivantes : e équivalent à

Toutes constit par le C ites sommes versées avant la signature du contrat istitutives d'arrhes.Toutes sommes versées à compter de le CLIENT sont constitutives d'acomptes. t par le CLIENT e la signature du

Toute somme versée d'avance sur le prix, d'intérêt au taux légal à l'expiration d'un délai et jusqu'à la date de livraison ou d'exécution « ou acompte, e smois à compter

LOUVERT et le CLIENT, droit et sans mise en m

Vi Sauf report sollicité à temps et accordé entre la société A CIEL () se tout rebard de palement, total ou partiel entraîne de piein dro its demeure préalable; se l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues quel que n règlement prévu en règlement de la commandé avec AR accompagné d'activité de retain Calcultés au jour le jour d'un montant égréphie de la commandé de la com é avec AR accompagné de frais de relance r de relance · le jour d'un montant égal à 1,5 fois le taux

consentis par la e indemnité s, et les frais

the en cas de poursuite judiciaire, l'exiglibilité à titre de dauxe pérale d'une ly égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et de réaut ne judiciaires éventuels, et ce, sans préjudice d'autres dommages intérêts el e-farunulaition de toutres les remises, ristournes et autres avantages conscieté A CIEL OUVERT au CIENT, en principal et péralités, et ce société A CIEL OUVERT de L'ENT, en principal et péralités, et ux sommes qui lui tersem dues par le CLENT, en principal et péralités, et ux sommes doirt elle serait redevable envers le client à quelque titre que ce de titre de restriction d'arrites, d'acompte ou autre.

La possibilité pour la société A CIEL OUVERT de suspendre, sans mise en préalable, tous les autres travaux en cours existants entre la société DUVERT et ledit CLENT.

s mise en société A CLIENT

accordé d'escompte de paiement convenu s de l'acceptation 즐품 rapport

La société A CIEL OUVERT se réserve le droit à tout moment, en fonction des risques encourts, et notamment en cas de première commande et douverture de compage, ou si le crédit du CLEMT se détériore, de fires un plaion du docuvert du CLEMT ex détériore, de fires un plaion du docuvert du CLEMT dans la situation juridique ou financière du CLEMT, notamment en cas de changement dans la situation juridique ou financière du CLEMT, notamment en cas de décas, et droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des granties ou à défaut d'annutier le solde des commandes enregistrées, l'oute somme dont le CLEMT extre redeve de commande enregistrées, l'oute somme dont le CLEMT extre redevable envers la société A CIEL OUVERT devient alors immédiatement

EXECUTION ET RECEPTION DES TRANAUX

Présabblement au débur d'execution, le CILENT aura obtenu l'en extraitors administratives, d'urbanisme, des bidiments de France le et autres nécessaires. Il en garantit la société A CIEL OUVERT.

Si le CLIENT maître d'ouvrage est locataire, il confromément aux dispositions de l'article R4532-7 recherche d'amianta, la communication des dossiers se ces documents au maître d'œuvre et au coordonnaites Il sollicitera d -7 du Code du tr -7 stechniques et c steur. du propriétaire, u travail relatif à la et communiquera

ns, Avant le début des travaux de montage tel que convenu entre les parties, le chi Client devra presutire à son propre compte et risque toute disposition aux fins de En les permettre un accès libre et sécuriés a d'anthre par la société A CIEL OUVERT. A et elle défaut, la société A CIEL OUVERT se résenve le droit de ne pas imtervenir et facturer me cu cuter le déplacement invulie. Le chamitier devra être dans un feat comforme aux exigences légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité. A défaut, le sinise en conformité sen a la charge du CIENT, La société A CIEL OUVERT destine nation et soute responsabilité en ca de cheannéargement par sex soins du chamiter avant ou à du l'issu des travaux, le CIENT devant s'assurer que le chamiter conserve un accès libre paur et sécurité produit la durée des travaux ou autoriser, à ses risques, la société A CIEL in OUVERT à préparer le chamiter (déplacement des meubles et objets...) ouvet à le cre méarmérager à l'issu du chamiter (déplacement des meubles et objets...).

Le CLIENT devra respecter les consignes de sécurité spécifiques émises par la société A CIEL OUVERT pondant l'entier dévoulement des travaux. Le CLIENT aux à sa charge le coordination et l'élaboration des plans de synthèse nécessaires à l'ensemble du chantier, lesqués devront être remits à temps à la société A CIEL OUVERT pour qu'elle prévoit son intervention sur le chariter. Tout plan ou schéma remis par la société C CIEL OUVERT à approbation du CLIENT sera réputé accepté à défaut de contestation ou réponse dans un délai de 8 jours à compter de la remise.

: travaux devront être réceptionnés par le CLIENT dès la fin des nature contradictoire d'un procès verbal de réception. Le CLIENT ite disposition pour être présent. s travaux par la T devra prendre

es i A défaut, la réception des travaux sera répurtée être intervenue et aucure le la lant réclamation ne sera acceptée par la socééé A CIEL OUVERT. Les réclamations sur l'ar soc les vices apparents ou sur la non-conformité du produit huné au produit commandé pri du ou au bondeau d'expedition, doivent être formulées par écrit dans les 48 heures de le 4 après livraison du produit. Le réceptionnaire doit vérifier la qualité, la quantité et les nées par les formaises de la constaise à la cert de la partie de la constaise à la cett société A CIEL OUVERT outre facilité pour procéder à la constaisation de ces vices et pour y porter rennéel. La date de la facture, et ce même si des réserves sont Division de CIEN Outre rennéel. La date de la facture, et camême si des réserves sont Division de CIEN maître d'ouvrage ou ses représentants auront obligation de faire le 4A maîntevée de la caution, il en sera de même bosque le CILINT maître d'ouvrage à l'inis ou ses représentants prendont possession de tout ou partie des locaux dans pur le réceptible auront étif réalisés les travaux et ce même en l'absence de procès verbal Le de réception.

TRANSFERT DES RISQUES

Le risque de perte ou de détérioration de bransféré au CLENT consommateur qu'au me bien pair ce deminé. En revanche, le risque es du bien au transporteur si CLIENT a choisi un par la société à CIEL QUVERT. i de la marchandise commandée n'est u moment de la prise de possession du est transfére au CLIENT fors de la remise un transporteur autre que celui proposé

it <u>RESERVE DE PROPRIETE</u>

Le transfert de propriété des Produits de la société A 
suspendu jusqu'à complete plaement du prix des mai 
suspendu jusqu'à complete plaement du prix des mai 
surpriale accessoires, même en cas d'ocrroi de délai 
contraite, notamment insérée dans les conditions gé 
non écritures. iété A CIEL OUVERT au CLIENT e es marchandises par le CLIENT e e délais de paiement. Toute clau ons générales d'achat est réput E CE

La société A CIEL OUVERT pourra également exiger, en ca se facture à échéance, la résolution de la vente après em se facture à échéance, la résolution de la vente après en int demeure. De mêmen, la société A CIEL OUVERT pourra unit d'une mise en demeure, dresser ou faire dresser un inve possession de l'acheteur qui s'engage d'ores et déjà à de stoclagie ou d'installation des produits et veillant à de stoclagie ou d'installation des produits et veillant à de produits par la société à CIEL OUVERT soit toujours possit non paiement d'une une simple mise en ement, après envoie e de ses produits en r libre accès au lieu e l'identification des

 $\triangleright$ 

CIEL OUVERT

nité prévue aux artides L 211-4 à L 211-14 du Code mnet au CLIENT d'obtenir dans les deux ans de la s la réparation ou le remplacement de celui-ci s'il rést

- la garantie kispale de conformité prévue aux antides L. 211-4 à L. 211-14 du C. de la consommation, qui permet au C.IERIT d'obsenir dans les deux ans du n délivrance du bien et sans frais la réparation ou le remplacement de celui-ci s'il pas conforme au contrat;

- la garantie des vices cachés prévue aux articles L.1641 à 1649 du Code civil viveru de laquelle le C.IERIT peut demander, dans un déali de deux ans à comptea nt la découverte du vice, le remboursement total ou partiel d'un blen qui s'est rés il impropre à son usage et renfin,
- de la garantie légale décennale après réception.
- d'une garantie légale décennale après réception. ode civil compter i s'est rév

where the lest appelé que, lorsque le CLIENT consommateur agit au titre de la de conformité, li:

peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sou peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sou nonditions de conformérer la preuve de l'existence du défaur de le cet dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaur de le bien durant les six mois sulvant la délivrance du bien, seant précisé que porté à vingle-quatre mois à comparer du 18 mars 2016;
est informé que cette garantie légale de conformité s'applique indé de la garantie commerciale éventuellement souscrite; de la garantie légale

n, sous réserve des onsommation; it de conformité du sisé que ce délai sera

La garantie ne saurait s'étendre aux remplacements et causes suivantes : négligences, fausses manœuvres, surd anormale, manque de courant. réparations résultant harges, tension électri

Cette garantie cesse automatiquement en ca: a la société A CIEL OLVERT et ne s'applique en ai de transformation ou de reparation. En cas sirige, toute réclamation doit être signalée par e avec accusé de réception dans les fuit Jours. à traveux. en cas d'intervention étrangère à la société ren aucun cas à des travaux ceécutés à titre ras de livraison non conforme ou sujette à dée par le CLIENT par lettre recommandée ours de la réception des marchandises ou

La garantie de la société A CIEL OUVERT se bome pun remplacement des produits reconnus défectueux, à annexes tels que pose, dépose, immobilisations, de tous de toute responsabilité ou indemnité à quelque titre que l'exclusion of the solution of ges et dement au tous frals intérêts et

onsabilité de la s 15 propres fourni

Sont exclues de toute garantle, les dé ou d'une utilisation anormale ou de la t matériaux non conforme à prescriptio dégage totalement sa responsabilité. s défectuosités qui rés de la négligence du C iptions données par l i résulteraient u CLIENT Tou ar la société / >5

, société A CIEL OUVERT dédine toute responsabilité pour les erreurs qui auraient é commises sur les éléments de fabrication (gabarits, plans, outils modèles, etc...) ansmis directement par le CLIENT ou pour le comptie de cellul-ci.

La société A CIEL OLVERT décline toute re constitués d'un dépôt de buée ou de conde s origine une mauvaise ou insuffisante ventilai t d'une fenêtre de toit plus isolante et plus h désagrément. responsabilité concernant les désordres densation sur la fenêtre de toit ayant pour tilation du logement. En effet, l'installation s hermétique, peut entrainer ce genne de

réclamations ne seront pas recevables si les marchandises ont été s conditions préjudiciables à leur bonne conservation.

En aucun cas la société A CIEL OUVERT ne peut être recherd et Intérêts pour vices cachés, ni rendue responsable au-delà marchandise reconnue défectueuse. 品家 <u>~ 3</u> n dommages valeur de la

L'appréciation d'un dédommagement éventuel ne peut se rapporter qu'à marchandise ou travaux, ayant fait l'objet d'une rédamation formulée dans déals c'desus exception toujours faite des vices cachés et dans tous les cas peut-être décidée uniliatéralement mais seulement après examen solgneux du incriminé de la part de la société A CIEL OUVERT ou de l'un de sex représentants.

Une réclamation quelconque ne marchandises ou travaux pour lesc e dispense pas quelles il existe a de l'obligation de payer aucune contestation. toutes

a responsabilité de la société A CIEL OUVERT est Fdessus, à l'exclusion de tous accidents causés Icendies, privation de jouissance pour quelque « expressément limitée à la garantie aux personnes et aux choses, aux cause que ce soit.

PROPRIETE INTELLECTUBLIE ET INDUSTRIELLE
Les plans, Schémas, spécifications, nomendatures techniques et commerciales,
documents de préconsistion, résultais d'essais, cafalogues, brochures, devis,
il notices, brevets, modèles et dessirs demeurent la propriété de la société A CIEI,
de QUVERT, Il en est de même des outils spécifiques développés par la société A
CIEI, OVERT, y compris à la demande du CLIENT, et même et leurs coûts de
développement et de fabrication ont été supportés par ce demie. Le conséquence,
ne le CLIENT s'interêtt den effectuer une quelconque d'intésion ou reproduction sans
sur l'accord présiable de la société A CIEI, OLVERT, Le CLIENT de détirent aucun droit de
de propriété ou literace quelconque de par la détivance par la société A CIEI, OLVERT
res de ses produits ou prestations, à l'exception et dans la scule firme des droits
les nécessaires à l'utilisation des produits ou prestations. Les études, projets et autres
une documents remits par la société A CIEI, OLVERT restent sa propriété et doivent être
es de ses produits ou préstations. Les études, projets et autres
une documents sernis par la société A CIEI, OLVERT restent sa propriété et doivent être
ces

DROIT A L'IMAGE
A compiter de la signature du
le CLIENT autorise expressé
à photographier, dans le b
publicitaires, les réalisations e s par le CLIENT ou tout autre offre commerciale, t la société A CIEL OUVERT, à titre gracieux e reproduire dans ses catalogues et supports rées par la société A CIEL OUVERT.

e CLIENT autorise UVERT à publier s salisés sur le site int se également : if ses commen internet de la si ssément à titre gracieux la réalisés sur tous supports A CIEL OUVERT SUP 震 travaux

DONNES PERSONNELLES
Conformement à la loi Informa
droit d'accès, de modification, o
concernant. Le client peut exert
CIEL OLVERT. natique et Liberté ( , de rectification et ricer ce droit par sim all de (a) t. 34) le CLIENT dispose d'un e suppression des données le le lettre adressée à la société A

s générales de e produire leurs

## LOI APPLICABLE- ATTRIBUTION DE COMPETENCE Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la Loi française

Tout litige concernant la vi contrat liant les parties ou en cas de recours en garai compétence exclusive des de la livraison effective des t la validité, l'exécution, l'Interprétation e es ou les présentes conditions générale garantie ou de pluralité de défendeurs o cles triburaux du lieu du domicile du CLI ades mondrité.

ode alte 9 2